

Projet d'établissement du Foyer Le Phare (91-Essonne)

Le Phare accueille des enfants et adolescents, mineurs ou jeunes majeurs, âgés de 12 à 21 ans, confiés par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre des mesures de Protection de l'Enfance

Une situation de danger au sein de l'environnement familial pouvant compromettre le développement physique et psychique est à l'origine du placement des mineurs. A savoir :

- **Des actes de maltraitance ou de négligence**
- **Une situation à risques liée à des conditions d'existence qui sont de nature à compromettre leur éducation, leur santé, leur sécurité, leur moralité.**

Pour les mineurs que nous accueillons, les problématiques familiales cumulent en général plusieurs facteurs de fragilité: violence physique ou/et psychologique, négligences graves, abus sexuels, abandon d'un ou des deux parents, conflit et rupture parentale, pathologie parentale, incarcération, conduites addictives majeures, précarité sociale et financière...

Les conséquences sur l'état de santé général sont repérables à plusieurs niveaux et leurs manifestations souvent prégnantes:

- Etat physique carencé : déficit au niveau de l'hygiène corporelle et vestimentaire, surpoids, carences alimentaires...
- Somatisation : douleurs, anxiété, perte de sommeil...
- Difficultés d'apprentissage scolaire : problème de concentration, désintérêt pour la scolarité
- Souffrance abandonnique : repli sur soi, tristesse
- Trouble alimentaire : surpoids, obésité ou anorexie
- Trouble de l'estime de soi : isolement, fragilité relationnelle
- Trouble du comportement : violence envers soi-même ou les autres
- Difficultés à intérioriser les interdits et les règles : intolérance à la frustration,
- Difficultés relationnelles
- Conduites à risque : fugues, addictions, fréquentations douteuses, délits, infractions....

De fait, veiller à la santé psychique des jeunes constitue une vigilance de chaque instant. L'accompagnement thérapeutique est une prestation à part entière.

La plupart des jeunes majeurs ont été confrontés aux mêmes problématiques et ont eu un parcours institutionnel en tant que mineurs. Pour les autres, le recours à un Contrat Jeune Majeur (CJM) est essentiellement motivé par une situation de grande précarité à savoir un soutien familial qui fait défaut, un capital social inexistant, une absence de logement et de revenus associée à des difficultés d'insertion professionnelle.

Organisation interne

Le Foyer d'adolescents de Mennecy

Le Foyer dispose d'une capacité d'accueil de 25 mineurs et se situe sur la commune de Mennecy aux portes du Gâtinais dans la vallée de l'Essonne, à 40 Km au sud de Paris. Cette petite ville de 15000 habitants dispose de toutes les commodités (collèges, lycée, loisirs, transports...) dans un cadre agréable. Elle est également à proximité de grandes agglomérations telles qu'Evry et Corbeil-Essonnes.

L'établissement offre un cadre de vie de qualité et à taille humaine. Les jeunes sont hébergés dans des pavillons modernes bénéficiant de grands espaces collectifs.

Deux pavillons (Pavillon Bleu et Pavillon Vert) accueillent chacun 9 jeunes. Le troisième pavillon (Pavillon violet) a un effectif de 7 jeunes.

Chaque pavillon est équipé d'une cuisine/salle à manger, d'un salon, d'une salle de télévision, de sanitaires collectifs ainsi que d'une buanderie et d'un jardin privatif. Les chambres sont individuelles et disposent d'une salle de douche et d'un lavabo. Cet aménagement contribue à la qualité de la prise en charge et favorise le respect de l'intimité.

L'encadrement éducatif quotidien des 3 pavillons est assuré par 16 éducateurs, 1 maîtresse de maison et 4 surveillants de nuit, 24h/24h et 7jours/7 toute l'année.

Le service de semi-autonomie d'Evry

Les hébergements destinés aux 22 jeunes accueillis sont stratégiquement situés au centre d'Evry. Ils permettent un accès rapide aux services de droits communs, aux équipements et aux transports, ce qui contribue à une inscription des jeunes dans la cité.

Ce service compte une maison, 7 appartements et 2 studios, tout équipés, répartis sur les communes d'Evry et de Courcouronnes avec une capacité d'accueil de 22 jeunes garçons et filles de 17 à 21 ans. Ils disposent tous d'un espace commun et d'une chambre individuelle.

Une équipe de 4 éducateurs assure un encadrement éducatif du lundi au vendredi de 10h à 22h. Un éducateur est également d'astreinte les nuits et les week-ends.

Le pôle administratif, commun aux deux sites, se situe au Foyer d'adolescents de Mennecy.

Une prise en charge spécifique

Pour préparer le jeune à sa vie d'adulte et faciliter son intégration sociale et professionnelle un projet est construit en lien avec lui pour lui permettre d'expérimenter et d'acquérir différents degrés d'autonomie. Lors du départ du jeune de l'établissement, il aura le choix, en accord avec son référent de l'Aide Sociale à l'Enfance et le Juge des Enfants le cas échéant, soit de retourner vivre au sein de sa famille, soit d'intégrer un autre établissement ou encore de prendre son indépendance dès sa majorité. Ce choix de vie se prépare. Il pourra partager avec l'équipe ses espoirs, ses projets, mais aussi ses inquiétudes.

L'ensemble des jeunes accueillis au **Phare** ont ceci en commun qu'ils vivent une rupture forte avec le milieu d'origine et qu'ils n'ont d'autre choix que d'expérimenter d'autres types de liens que ceux qu'ils ont connus au sein de leur famille.

Séparés de leurs repères, ils affrontent également les bouleversements liés à l'adolescence. Ce passage entre l'enfance et l'âge adulte ne se résume pas à une transformation du corps, une crise identitaire y est généralement associée. Les jeunes questionnent, non sans douleur, leur place dans le corps familial et social mais aussi dans une institution en raison du placement.

Nous observons généralement des manifestations silencieuses (repli sur soi, prise de distance...) ou à l'inverse très bruyantes (provocations, passage à l'acte...) d'un conflit intérieur éprouvant : (re)faire confiance à l'adulte au risque de faire face à de nouvelles désillusions ?

Leur besoin de réassurance est très important. Une des dimensions fondamentales du lien que nous tissons avec eux consiste à leur garantir disponibilité, écoute, soutien et adaptabilité. Avec cependant un principe de réalité : les professionnels ne sont pas infaillibles. Il est également important de leur laisser le temps, le temps de poser leurs valises et de déconstruire. Avant de pouvoir investir notre projet d'accompagnement. L'accompagnement vers l'autonomie est une des dimensions fondamentales de l'action éducative et une des principales dispositions de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, renforcée par le schéma départemental de l'enfance et des familles 2017-2021 de l'Essonne.

« **Mieux prendre en compte les besoins de l'enfant. Vers plus de protection et de stabilité dans le parcours de l'enfant et du jeune adulte** ». La loi du 14 mars 2016 apporte une évolution non négligeable concernant les jeunes majeurs. L'objectif d'un parcours sécurisé est réaffirmé afin de réussir la transition vers l'âge adulte par :

- la construction avec le jeune, dès ses 17 ans, d'un projet d'accès à l'autonomie (article 15) ;
- la poursuite de l'accompagnement pendant l'année scolaire engagée (article 16) ;
- l'obligation pour le préfet, le président de conseil départemental et les autres acteurs intervenant auprès des jeunes de conclure un protocole pour coordonner leurs interventions autour d'un objectif prioritaire : celui de mieux prendre en compte les besoins des jeunes les plus vulnérables et de favoriser leur accès aux dispositifs de droit commun (article 17) ;
- la constitution d'un pécule versé au jeune à ses 18 ans, constitué par le versement de l'allocation de rentrée scolaire sur un compte à la Caisse des dépôts et consignations.
- Bien qu'elle permette d'anticiper la sortie du dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance, cette évolution n'est pas sans conséquence. Elle ne tient pas nécessairement compte des capacités, du degré de maturité, des aspirations du jeune, en somme de sa singularité car elle priorise la notion d'autonomie définie comme la réussite d'un parcours d'insertion professionnelle. Outil incontournable de l'accompagnement vers l'autonomie, le CJM est essentiellement un projet d'insertion.
- En fonction de leur vécu et de leur vulnérabilité, un nombre conséquent de jeunes que nous accompagnons sont éprouvés par ce qu'ils vivent comme une injonction à l'autonomie et redoutent fortement l'entrée dans la vie active ; ce qui peut mettre en échec leurs parcours. Notre position est de donner une place importante à la sécurité affective et à son rôle dans le processus d'autonomie. Une autonomie réussie ne se résume pas à des conditions matérielles. Les professionnels du **Phare** ont à cœur d'accueillir les doutes et incertitudes des jeunes majeurs dans la construction de leur projet d'insertion et de le faire valoir auprès de l'Aide sociale à l'enfance dans le but de défendre le renouvellement du CJM.

Objectifs de développement

PROMOUVOIR LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DES JEUNES

La volonté d'accompagner les jeunes dans leur vie affective et sexuelle des jeunes est issue de nombreux constats :

- Une majorité d'éducateurs expriment leurs difficultés à accompagner les jeunes sur la question de la sexualité. Par pudeur ou par crainte de la réaction des parents.
- Les manifestations de la puberté, notamment chez les garçons sont source de malaise ou d'inquiétude pour certains éducateurs.
- Les jeunes ont, au cours d'un CVS, clairement exprimé un besoin d'accompagnement et d'ouverture des éducateurs sur le thème de la sexualité.
- Les jeunes se construisent des repères sur la base des sites pornographiques.
- La question de la sexualité des jeunes est occultée dans les documents institutionnels.

OPTIMISER LE PARTENARIAT

- Développer notre communication externe
- Etablir un diagnostic précis des besoins
- Signer des conventions avec les institutions compétentes
- Dynamiser le partenariat : Disposer d'une personne-ressource, salariée de l'établissement, repérée par les partenaires et chargée de coordonner les actions de partenariat.

OPTIMISER LE PARCOURS DES VILLAGES D'ENFANTS VERS LE FOYER D'ADOLESCENTS DE MENNECY

OPTIMISER LES ACCUEILS RELAIS TEMPORAIRES

Les perspectives d'évolution du **Phare** au niveau de la nature de l'offre de service n'ont de sens que si elles font écho à la fois aux besoins définis par le Conseil Départemental de l'Essonne et à ceux identifiés au sein de l'établissement.

Elles doivent également s'inscrire dans le CPOM, qui au moment de la rédaction du présent projet d'établissement, n'est pas encore finalisé.

Elles feront donc l'objet d'une communication ultérieure.